



Extrait des décisions du Conseil communal de Gingins

Séance du 27 août 2025

Présidence : Cédric Gorgerat

Conseillers présents : 33

Conseillers excusés : 7

Majorité absolue : 17

Dans sa séance du 27 août 2025, le Conseil communal de Gingins a pris les décisions suivantes :

**- Optimisation du patrimoine communal – aliénation du droit distinct et permanent (DDP) 315 pour un montant de CHF 1'012'800 (préavis N°48/2025)**

Vu le préavis Municipal N°48/2025 et après avoir entendu les conclusions de la commission ad hoc,

*L'amendement « Lettre B des conclusions municipales : remplacer le montant de CHF 1'012'800 par le montant de CHF 1'266'000 »* est approuvé avec 15 pour, 10 contre et 6 abstentions

Le préavis Municipal N°48/2025 amendé est accepté avec par 20 oui, 11 non et 1 bulletin blanc

**-Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance**

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 52/2025 composée de **M. Pierre-Yves Revaz, M. Sylvain Liaudat, M. Jonas Addor, M. Ernest Fehr, M. José Lereuil**

**-Règlement concernant le personnel communal**

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 53/2025 composée de **M. Christian Lavanchy, Mme Jessica Simhon, Mme Fabienne Ruch, M. Jérôme Gremy, M. Johnny Bühler**

**- Reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN)**

Le bureau procédera à la nomination de la commission

**-Remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin du Mont-d'Eaux-du-Milieu ». Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 250'300**

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 55/2025 composée de **M. Pierre Schaller, M. Edourad du Chastel, M. Serge Bally, M. Pascal Schaller, M. Didier Joray**

**-Modification du système d'évacuation des eaux usées des Communes de Gingins et Chésereux par la suppression de la STEP et le raccordement à la STEP de Nyon ».** Demande de crédit d'investissement de CHF 695'000

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 56/2025 composée de **Mme Nancy Induni, M. Valéry Babey, M. André Blecha, Mme Elaine Walsh et M. Edourad Du Chastel**

### Nominations légales

1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Valéry Babey

Est nommé à la commission des finances : M. Ernest Fehr

**Prochaine séance du Conseil communal  
Le jeudi 9 octobre 2025 à 20h15**

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Florence Roiné

"Le référendum\* doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"